

Évaluation de la Stratégie suisse pour la protection des civils dans les conflits armés 2013-2017 et feuille de route pour une nouvelle stratégie.

Protocole de la réunion du Groupe de Pilotage Stratégique (GdPS) du 19.12.2017:

Participants: Manuel Bessler BEU; Mascioli Vincenzo SEM; Rossat-Favre Colette BJ; Stürchler Gonzenbach Nikolas SXN; Cuénoud Jonathan CUA; Natalie Kohli KHI; Bühler Christoph BHC; Nägeli Raphael NRA; Moser Claudia MSC; Vignati Davide VIGDA. Absents justifiés: Mäder Markus ASTAB; Carl Marchand ASTAB; Rosemann Nils RON.

1 - Récapitulatif de la proposition de Réponse du management formulée par le Groupe de Pilotage Technique (GdPT) au Rapport d'évaluation externe:

Le GdPS a pris connaissance de la proposition de Réponse du management formulée par le GdPT le 10.10.2017 au rapport 'Evaluation de la stratégie Suisse pour la protection des civils dans les conflits armés 2013-2018' (ci-après *Rapport*) de Y. Conoir, distribué par la DSH le 18.07.2017

La GdPS a également pris connaissance de la lettre du Brigadier Markus A. Mäder adressée à BEU le 08.12.2017, qui souligne l'intérêt et la volonté du DDPS à poursuivre la collaboration, dans le cadre du GdPS/GdPT, pour le développement d'une nouvelle Stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés (ci-après *Stratégie*). Le DDPS souligne aussi la nécessité que la Confédération se dote d'une vision commune en matière de PoC afin d'harmoniser d'une façon plus concertée les efforts engagés à ce jour au sein des différents Départements.

Sur la base des conclusions du Rapport, le GdPS partage l'avis du GdPT selon lequel la Stratégie et sa pertinence reste cohérente avec les enjeux de la politique étrangère de la Confédération dans une réalité caractérisée par une croissance très importante des conflits, avec des conséquences négatives pour la population civile et une hausse des déplacements forcés à l'échelle mondiale.

Le GdPS partage aussi le constat selon lequel la Stratégie reste très peu connue et que le niveau d'appropriation nationale reste faible. Le Groupe reconnaît que la stratégie est questionnée dans sa pertinence en tant que document politique fixant un cap ou des objectifs à atteindre et qu'elle est plutôt perçue comme un instrument de communication et de déclaration de politique publique compilant les actions déjà engagées par la Confédération. Le GdPS partage aussi le constat que la Stratégie est perçue comme une architecture en « silos » illustrative des différentes politiques départementales sans un vrai cadre qui en exprime la complémentarité et les synergies.

Le GdPS partage l'avis que la Stratégie manque aussi quelque peu de vision, particulièrement en raison du peu d'activités véritablement innovantes, cette dernière étant plus perçue comme un inventaire d'activités déjà engagées qu'un catalyseur de nouvelles actions à entreprendre.

Le GdPS affirme enfin qu'une révision de la Stratégie s'impose dans le but: a) d'actualiser cette dernière aux nouveaux développements qui transforment son champ d'action; b) de prendre en compte les défis mentionnés ci-dessous; c) d'assurer une diffusion interne comme externe de la future Stratégie.

2 – Adoption des recommandations de la Réponse du management au Rapport d'évaluation:

Le GdPS a pris connaissance des recommandations formulées par le GdPT le 08.12.2017 et incluses dans la Réponse du management. Le GdPS a approuvé toutes les recommandations avec les précisions suivantes:

Recommandation 1 : le focus ainsi que le titre de la future Stratégie ne doivent pas être modifiés, mais son champ d'application et sa portée peuvent être élargis et de nouvelles cibles thématiques prises en considération.

Selon le GdPS, la future stratégie devrait rester axée sur les situations de conflits armés et la définition de PoC devrait rester la même, basée sur la définition du Inter Agency Standing Committee. Par contre, le texte de la future Stratégie le champ d'application devrait aussi faire référence aux « autres situations de violences », surtout dans une perspective de prévention et de non répétition, et prendre en considération la complexité accrue dans l'établissement du cadre légal qui s'applique aux contextes d'intervention de la Suisse.

Le GdPS suggère que le Comité d'élaboration mandaté de réviser la Stratégie se réfère à la définition thématique « autres situations de violence » et au cadre légal concerné élaboré par le CICR.

Le GdPS recommande également d'inclure et d'intégrer dans la future Stratégie la problématique du déplacement forcé et de manière générale celle de la migration, en lien avec les conflits armés ou les autres situations de violence, avec une approche holistique qui tienne compte des aspects de protection liée aux groupes plus vulnérables.

Recommandation 2 : la nouvelle Stratégie doit rester ouverte dans le temps et utiliser une formulation large.

Le GdPS a adopté cette recommandation qui propose de ne pas spécifier des références temporelles rigoureuses pour la nouvelle Stratégie, mais d'inclure dans le texte une référence à sa gouvernance qui mentionne une possible révision de la Stratégie tous les quatre ou six ans. Le GdPS partage l'avis qu'une Stratégie sans date permettrait aux plans d'action qui s'inspireront d'elle de s'inscrire sur le long terme et ne pas être limités dans le temps par le cycle des messages ou toute autre stratégie-cadre d'un département fédéral ou autre (Politique extérieure, Justice, Défense, etc.).

Le GdPS a aussi souligné l'importance d'utiliser une formulation assez large pour la nouvelle Stratégie afin d'englober et couvrir les intérêts de tous les départements et assurer la pertinence du document dans le temps. La Stratégie devrait être formulée au niveau politique et de la gouvernance et s'abstenir de formuler des objectifs trop spécifiques et détaillés. Ceci laisserait la liberté aux différents services de formuler des concepts, des plans d'actions et d'inclure la PoC dans d'autres stratégies.

Pour ce qui concerne le Plan d'action sur les enfants associés aux forces ou groupes armés, le GdPS est aussi de l'avis que celui-ci devrait être intégralement incorporé dans la nouvelle Stratégie et donc ne pas faire l'objet d'un texte subsidiaire ou d'un nouveau plan séparé.

Recommandation 3 : la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie doit s'appuyer sur une meilleure promotion et communication tant interne qu'externe.

Le GdPS a adopté cette recommandation formulée par le Rapport et reprise dans la Réponse du management sans s'étendre plus avant. Le GdPS partage l'avis selon lequel la Suisse doit pouvoir capitaliser sur une politique de diffusion et de communication élargie de la future Stratégie qui mette en avant les attributions particulières au niveau international: politique pangouvernementale, promotion des principes de valeur internationale, outil d'influence et de rayonnement, modèle reproduitible et de développement de nouvelles politiques nationales et/ou régionales.

Recommandation 4 : la gouvernance de la révision de la future Stratégie doit être inclusive et participative.

Le GdPS a souligné que le processus de révision et celui de planification en cours sont déjà inclusifs et participatifs. Tous les services/divisions impliqués ont reconfirmé leur détermination à participer activement aux travaux du Comité d'élaboration, sauf les représentants de l'OFJ, qui ont exprimé leur disponibilité pour tout conseil lors des différentes phases de consultations, sans toutefois nécessairement participer directement à l'élaboration du nouveau texte.

3 - Définition d'une nouvelle structure pour la future Stratégie:

Le GdPS a pris connaissance de la proposition de nouvelle structure pour la future Stratégie formulée par le GdPT le 08.12.2017 et inclue dans la Réponse du management.

Le GdPS partage l'avis que la nouvelle Stratégie devrait s'éloigner de la structure en « silos » et lignes d'activités et adopter un cadre plus uniforme, avec au centre une vision forte et des objectifs partagés qui seront atteints conjointement, tout en donnant à chaque partenaire la marge de manœuvre nécessaire. Une structure « circulaire » construite autour de cette vision permettra aussi de faire remarquer et renforcer la complémentarité et les synergies entre les différents acteurs suisses.

Le GdPS souligne aussi la nécessité de donner un accent plus marqué aux spécificités suisses. Les principes du travail de la Suisse en matière de protection (également en relation avec la stratégie de politique étrangère) et ses partenariats stratégiques devraient être renforcés et mis en évidence.

Le GdPS partage l'avis que la nouvelle structure devrait inclure un composante innovante forte, comme l'exige le Rapport d'évaluation, avec la formulation d'un politique en protection dynamique qui devrait faciliter le développement de bonnes initiatives et l'apprentissage plus systématique de l'expérience acquise afin de positionner la Suisse dans de nouveaux domaines émergents (e.g. migration et protection, violence urbaine).

4 - Prochaines étapes pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie:

Le GdPS a adopté la feuille de route proposée par le GdPT et confirmé les termes de références du Comité d'élaboration nommé le 08.12.2017 et inclus dans la Réponse du management.

Le DDPS doit encore nommer son représentant au sein du Comité.

Feuille de route pour la nouvelle Stratégie :

Période	Activité	Responsable
Janvier-avril 2018	Elaboration d'une première version de la nouvelle Stratégie, avec 3 réunions du Groupe d'élaboration	Comité d'élaboration
Avril	Consultation du texte avec un nombre sélectionné des parties prenantes à l'exercice d'évaluation, ainsi qu'à des partenaires externes	Comité d'élaboration
Début mai	Consolidation de la nouvelle Stratégie	Comité d'élaboration
Mai	Consultation de la nouvelle Stratégie consolidée	Groupe de pilotage technique
Juin	Validation de la nouvelle Stratégie	Groupe de pilotage stratégique
Juillet-septembre	Validation définitive de la nouvelle Stratégie	Conseil fédéral